

AVIS SUR LES REMBOURSEMENTS : RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS CONCERNANT LE TEST D'APTITUDE AUX ÉTUDES DENTAIRE DE MAI ET JUIN 2021

Le 21 mai 2021

Afin de répondre aux exigences des facultés de médecine dentaire qui utilisent les résultats du Test d'aptitude aux études dentaires (TAED) dans l'évaluation des demandes d'admission, l'Association dentaire canadienne (ADC) fait tout en son possible pour que le plus grand nombre de candidats et candidates aux études dentaires puissent passer le TAED. L'ADC et son fournisseur de centres d'examen, la société Prometric, ont mis en place des mesures précises pour s'assurer que le TAED se fait de la façon la plus sécuritaire possible. Cela comprend un engagement à se conformer à toutes les exigences locales des autorités de santé publique, ce qui peut comprendre la fermeture d'un centre d'examen ou la réduction du nombre de personnes pouvant passer le test à certains endroits. Si cela devait se produire, nous mettrons tout en œuvre pour reporter la date et l'heure du test des candidats touchés, mais nous ne pouvons garantir que nous réussirons à le faire.

Nous comprenons que malgré toutes ces précautions, certaines personnes qui se sont inscrites en mars 2021 pourraient ne plus souhaiter se soumettre au TAED. L'ADC, de façon exceptionnelle, offre à toutes les personnes inscrites au TAED de mai et juin 2021 la possibilité d'annuler leur inscription et de recevoir un remboursement de la totalité des frais d'inscription, à condition qu'elles **annulent leur inscription au plus tard aux dates limites suivantes** :

- 1) Les dates d'examen du TAED prévues au plus tard le 15 juin doivent être annulées d'ici le **jeudi 27 mai, 2021 à 17 h (HNE)**.
- 2) Les dates d'examen du TAED prévues à partir du 16 juin doivent être annulées d'ici le **jeudi 10 juin, 2021 à 17 h (HNE)**.

Ceux qui se sont inscrits au TAED ont reçu un courriel le 21 mai avec la procédure à suivre s'ils souhaitent annuler.